

Quand ?

À partir de minuit dans la nuit du
jeudi 29 au vendredi 30 octobre 2020

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 1^{er} décembre
2020, au moins.

Où ?

En France métropolitaine,
Corse et Martinique.

Sorties autorisées	Attestation dérogatoire obligatoire sous peine d'amende (135€).	
	Pour prendre l'air (jusqu'à 1 km autour du domicile, pendant 1h). Pour faire ses courses alimentaires. Pour se rendre ou revenir de son travail. Pour des motifs médicaux.	Pour se rendre à l'hôpital ou chez un professionnel de santé. Pour se rendre dans une pharmacie. Pour des motifs familiaux impérieux.
Interdictions	D'aller chez des amis. De recevoir de la famille à la maison.	De se promener au-delà d'1 km autour de son domicile.
Vacances	Jusqu'à dimanche, 1 déclaration sur l'honneur suffit pour justifier 1 déplacement de vacances.	Universités Doivent fermer et assurer des cours à distance.
 Crèches, écoles, collèges et lycées	Restent ouverts . Masque obligatoire dès 6 ans. Circulation des élèves limitée. Récréation par groupes. Ventilation et désinfection renforcées des classes. Cantine scolaire assurée.	Commerces non-essentiels: cafés, cafés, bars, magasins de vêtements, de chaussures, centres commerciaux, instituts de beauté, coiffeurs et restaurants Doivent fermer . Peuvent livrer
 Parcs et jardins	Restent ouverts .	Fleuristes Peuvent rester ouverts jusqu'à dimanche (Toussaint).
Pharmacies, commerces alimentaires (superette, hypermarché...), stations services, blanchisseries, banques, magasins d'informatique, de bricolage, tabacs, marchands de journaux, marchés de plein-air, opticiens, services publics	Restent ouverts .	Cérémonies religieuses Interdites, sauf... ...enterrements et mariages Dans la limite de 30 personnes Dans la limite de 6 personnes.
Télétravail	Une obligation pour toutes les personnes qui peuvent travailler à distance.	Salles de sports, piscines, cinémas, théâtres Doivent fermer .
Entreprises	Nouveau protocole pour toutes les entreprises et salariés contraints de se rendre dans les lieux de leur activité.	Entreprises fermées administrativement Aide de 10000€. Exonération totale des cotisations sociales pour celles de moins de 50 salariés et pour celles du tourisme, de l'événementiel, qui perdent 50% de leur CA.
Librairies, disquaires	Service de livraison possible.	Indépendants Aide jusqu'à 1500€.
Déménagements	Autorisés sur justificatif.	Prêts garantis par l'État Différé de remboursement d'un an supplémentaire possible.
Lieux de culte	Restent ouverts .	Loyers Crédit d'impôt pour tout bailleur qui accepte de ne percevoir qu'1 loyer / 3 au 4 ^e trimestre.
Sports pro.	Activités se poursuivent.	